

# Nouveau record pour le chômage des personnes handicapées

Dix ans après l'entrée en vigueur de la loi Handicap du 11 février 2005, l'emploi reste sans aucun doute le principal point noir à l'affiche du bilan. La dernière livraison du tableau de bord national de l'Agefiph sur l'emploi et le chômage des personnes handicapées (dans le secteur privé), le confirme à l'évidence. Depuis 2007, le nombre de demandeurs d'emploi handicapés a progressé de 136% - soit une multiplication par 2,3 - quand la hausse globale du chômage n'était "que" de 76%.

## Près de 500.000 demandeurs d'emploi handicapés

Sur un an (de mars 2015 à mars 2016), la progression du nombre de demandeurs d'emploi handicapés est encore de 5,3%, ce qui correspond toutefois à un rythme plus modéré que les années précédentes. Au total, le nombre de demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE) atteignait 486.258 au 31 mars 2016, soit 8,4% de l'ensemble des demandeurs d'emploi (5,767 millions).

Si le chômage des personnes handicapées est proportionnellement plus important que celui de l'ensemble des salariés, il est aussi plus long. L'ancienneté moyenne d'inscription au chômage est ainsi de 799 jours pour les DEBOE, contre 593 jours en population générale. Cette ancienneté moyenne des demandeurs d'emploi handicapés varie fortement selon les régions, allant de 592 à 1.244 jours. A noter également : parmi les DEBOE, 22% sont titulaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), soit 108.000 personnes sur le million d'allocataires de cette prestation.

En termes de domaines professionnels, près d'un quart des DEBOE recherchent un emploi dans le secteur des services à la personne et à la collectivité et 15% dans celui des supports à l'entreprise.

## Amélioration sur l'obligation d'emploi

En termes d'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH), l'Agefiph recense 99.800 établissements assujettis, employant 8,849 millions de salariés, dont 386.700 salariés handicapés. Ces derniers comptent 42% de femmes et 49% de salariés de 50 ans et plus, contre respectivement 41% et 27% pour l'ensemble des salariés. Au final, le taux d'emploi direct de travailleurs handicapés dans les établissements assujettis s'élève à 3,3%, un taux en hausse de 0,4 point depuis 2010.

En tenant compte de la sous-traitance d'activité à des établissements et services d'aide par le travail (Esat), le respect de l'obligation d'emploi s'améliore régulièrement, ce qui se lit aussi dans le recul des contributions à l'Agefiph (dues par les établissements qui ne respectent pas le quota de 6% de travailleurs handicapés en emploi direct ou par sous-traitance). Entre 2008 et 2014, le nombre d'établissements contribuant à l'Agefiph est ainsi passé de 54.984 à 41.345 (soit 41% des établissements assujettis à l'obligation d'emploi), tandis que le montant annuel des contributions versées passait de 574 à 402 millions d'euros.

Sur le fond, les raisons de ce relatif échec de l'insertion professionnelle des personnes handicapées sont connues de longue date. Elles combinent la situation générale du marché de l'emploi - qui vaut pour tous les salariés - et des raisons propres aux travailleurs handicapés et qui entraînent des difficultés spécifiques d'insertion : âge moyen plus élevé que l'ensemble des salariés, plus faible niveau de formation initiale, mobilité moins importante...